



NATURA 2000 « Marais de Brouage & nord Oléron »

ZPS N°FR5410028 « Marais de Brouage -Oléron »

ZSC N°FR5400431 intitulée « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) »

COMITE DE PILOTAGE du 1^{er} juillet 2016

BILAN DE L'ANIMATION NATURA 2000



Etaient présents (28 personnes – 23 structures) :

Association des Chasseurs de Tonnes de Charente-Maritime, Thierry ORGE, Président

Comité Régional Conchylicole, Charlotte RHONE, chargée de mission HSE

Communauté d'Agglomération Royan Océan, Lena RABIN, chargée de mission Natura 2000

Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, Jean-Michel MASSE, Vice-président, maire de Saint-Denis d'Oléron, et Ana-Maria LE GOFF, chef du service Espaces Naturels

Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Jean-Marie PETIT, Vice-président en charge des Zones Humides, maire de Hiers-Brouage, Joël BARREAU, Directeur Général des Services, Frédéric CONIL, Responsable du Pôle Aménagement, et Gaëlle KANIA, chargée de mission Natura 2000

Conseil Régional, Maurice-Claude DESHAYES, conseiller régional

Conservatoire Régional des Espaces Naturels, Fanny SAINTHILLIER, chargée de mission

Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Stéphane GRUPP, chargé de mission Natura 2000

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Cultures Marines, Françoise JODET

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Aurore PERRAULT, chargée de mission Natura 2000

Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication, Stéphane MACAUD, chef de service

Fédération départementale des Chasseurs, Jérôme MERY, chargé de mission Zones Humides

Ligue pour la Protection des Oiseaux, Virginie BARRET, chargée d'études

Mairie - Beaugeay, Pierre CHOLLEY, Maire

Mairie - La Gripperie St Symphorien, Marie GALLIEN, adjointe

Mairie - Saint-Agnant les marais, Michèle BAZIN, Maire

Mairie - Saint-Froult, Daniel SIRGUEY, adjoint

Mairie - Saint-Georges d'Oléron, Yannick MORANDEAU, adjoint, Président du Syndicat Intercommunal d'Entretien des marais de St Georges, St Denis et la Brée les Bains

Nature Environnement 17, Bruno TOISON, Administrateur

Sous-Préfecture de Rochefort, Magali SELLES, Sous-préfète, Annie GAUDUCHON et Victoria MEYNARD, Pôle Environnement

Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron, Amélie PERRAUDEAU

Syndicat Mixte pour la restauration et l'animation de Brouage, Valérie GODET

UNIMA, Marlène LEROY-PICHON, chargée de mission Environnement

Etaient excusés (15 personnes) :

Association Syndicale Constituée d'Office de Saint-Agnant / Saint Jean d'Angle

Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Eleveurs Marins

Communauté de Communes du Bassin de Marennes, Mickaël VALLET, Président, Conseiller Départemental, maire de Marennes

Conservatoire du Littoral

Direction Départementale des Services Fiscaux

Direction Régionale des Affaires Culturelles

ENEDIS

Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

Fédération départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

Forum des Marais Atlantiques

Mairie - Bourcefranc-le-Chapus

Mairie - Saint-Pierre d'Oléron

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Syndicat Intercommunal du Marais de la Perrotine

SAFER

Déroulement de la réunion

RQ : pour des raisons de simplicité, nous regroupons sous l'intitulé Natura 2000 « Marais de Brouage et du nord Oléron » les deux sites du réseau Natura 2000 officiellement nommés « Marais de Brouage - Oléron » et « Marais de Brouage (et marais nord d'Oléron) ».

Jean-Marie PETIT, Vice-président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, en charge des zones humides, remercie l'ensemble des acteurs de leur présence et excuse Mickaël VALLET, président du comité de pilotage. Il rappelle la volonté des élus de la collectivité de préserver et valoriser les marais de leur territoire.

Après un bref rappel des enjeux et de l'historique du site Natura 2000, Gaëlle KANIA, animatrice Natura 2000 à la Cdc du Bassin de Marennes, présente le bilan des 3 ans d'animation sur le site couvrant le marais de Brouage et les marais situés sur la partie nord de l'île d'Oléron.

I. Bilan de l'animation Natura 2000 de juillet 2013 à juin 2016

L'animation Natura 2000 se décline en cinq principales missions. Le graphique ci-après présente la répartition du temps entre ces différentes missions au cours des trois années d'animation.

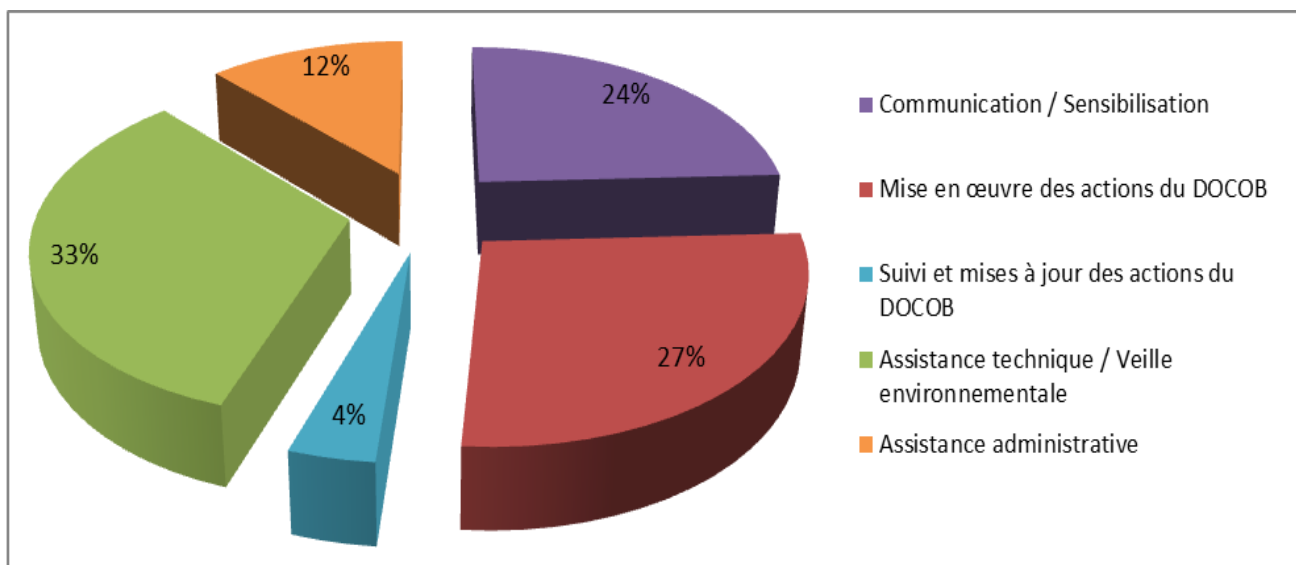


Figure 1 : Répartition du temps passé entre les 5 missions sur les 3 ans d'animation

1. Communication / Sensibilisation

Au lancement de la mission, la volonté de la structure animatrice était de donner la priorité à la communication et à la sensibilisation des acteurs locaux sur la mise en œuvre de la démarche Natura 2000.

L'accent a donc été mis sur la conception et la mise en place d'outils de communication tels que le site internet et la lettre d'informations. Par la suite, les élus et acteurs locaux ont été sollicités afin de leur présenter la démarche Natura 2000 (interventions en conseils municipaux et lors de réunions publiques).

En parallèle, des animations à destination du grand public (sorties nature, concours photos) ont été organisées afin de sensibiliser à la biodiversité en général.

Enfin, des interventions ont été réalisées régulièrement auprès des formations diplômantes locales ou extérieures au territoire : Terminale STAV, BTS sur la gestion de l'eau et des milieux, Licences Aquacole et gestion de l'eau, formation professionnalisante pour les futurs conchyliculteurs.

Rq : L'animatrice Natura 2000 est à la disposition de toute structure (collectivité, association, corporation, etc.) souhaitant organiser une réunion sur cette thématique.

2. Mise en œuvre du DOCOB :

Une partie de la mise en œuvre des actions du DOCOB passe par la contractualisation auprès de propriétaires et de gestionnaires volontaires.

Contrat Natura 2000

Malgré une année blanche du fait du renouvellement de l'enveloppe financière au niveau de l'Union européenne, un premier contrat a été signé avec le CREN pour la réhabilitation d'un marais en faveur de la Cistude d'Europe (zone de ponte). Les travaux seront financés à 100% par l'Etat et concernent du curage et du débroussaillage afin de pouvoir installer du pâturage ovin.

Charte Natura 2000

Bien qu'il n'y ait pas eu de démarchage spécifique pour la contractualisation, l'adhésion à la charte Natura 2000 est assez importante pour une première période d'animation.

En effet, 10 chartes ont été signées dont 5 avec des fermiers. Cela représente 67 parcelles pour une surface de 101,37 ha, uniquement sur le continent. Différents milieux sont concernés : prairies, roselières, baisses et tonnes de chasse. Ce résultat s'explique notamment par la suppression de l'exonération foncière sur les propriétés non bâties en zones humides, au 1^{er} janvier 2014.

3. Suivi et mise à jour du DOCOB :

Le DOCOB étant assez jeune (approuvé le 4 mars 2013), il y a assez peu de mise à jour. Cette mission a surtout consisté en un recalage du périmètre Natura 2000 à l'échelle parcellaire, afin de répondre à une demande des acteurs locaux et du comité de pilotage.

En effet, le périmètre officiel a été défini au 1/25000^e, échelle non adaptée à une application précise puisque certaines parcelles sont coupées en deux. Il a été convenu avec la DREAL de recalculer le périmètre sur les limites parcellaires contiguës en excluant les parcelles coupées en deux lorsqu'elles sont urbanisées ou cultivées et en incluant les prairies.

Ces corrections, visant à préciser et affiner le « trait de crayon », ne constituent pas de modifications majeures du périmètre. Elles ne sont pas visibles à l'échelle officielle du 1/25000^e et ne sont donc pas soumises à consultation. Le Museum National d'Histoire Naturelle effectuera une validation de ce nouveau périmètre.

Ce travail n'est pas encore finalisé car, d'une part, une zone semble présenter des enjeux écologiques qui nécessiteraient une évolution plus importante du périmètre et, d'autre part, le site est limitrophe d'autres sites Natura 2000 qui ne sont pas calés ce qui entraînent des superpositions de zonage.

4. Assistance technique / veille environnementale :

Dès le début de la mission d'animation, ce volet a pris de l'ampleur du fait de l'évolution du dispositif d'évaluations d'incidences, domaine pour lequel l'animateur Natura 2000 a un rôle d'information. Le site Natura 2000 étant couvert en grande partie par les sites classés (plus de 85% du site Natura 2000), un nombre conséquent de projets doit faire l'objet d'une évaluation d'incidences au titre de Natura 2000.

Afin d'appréhender au plus tôt les incidences potentielles, des rencontres sur site sont organisées en amont des projets. La structure animatrice apporte des éléments scientifiques et/ou cartographiques ainsi que des préconisations permettant au pétitionnaire de compléter l'évaluation d'incidences.

Une collaboration forte avec les services instructeurs et certaines structures fédératrices (Comité Régional Conchylicole, Fédération de chasse) permet d'accompagner au mieux les porteurs de projets (CRC, FdC 17).

Au fur et à mesure des rencontres et des actions de sensibilisation, la structure animatrice a été de plus en plus reconnue comme une structure ressource pour l'accompagnement des pétitionnaires (avec ou sans évaluation d'incidences) ainsi que pour les projets de territoire. L'animatrice Natura 2000 participe ainsi à des nombreuses réunions afin de relayer les enjeux Natura 2000 dans les différents projets notamment de gestion hydraulique (SAGE, PAPI) ou d'urbanisme (SCoT, PLU).

5. Assistance administrative :

Cette mission concerne le suivi administratif et financier de la mise en œuvre du DOCOB avec la réalisation de bilans d'activités, l'organisation de comité de pilotage (un par an en moyenne) et les réunions avec les services de l'Etat. La mutualisation de la mission d'animation sur un autre site Natura 2000 (Marais de la Seudre et du sud Oléron) permet de limiter le temps passé sur ce poste.

II. Etat d'avancement des actions

Le graphique suivant présente l'état d'avancement des fiches actions du DOCOB (27 actions).

Rq : Les actions de suivi S1 à S7 ne sont pas présentées ci-après car elles ne relèvent pas directement de la structure animatrice. En effet, le lancement de ces actions est décidé par la DREAL selon les opportunités financières.

Légende du Tableau 1

Réalisée en continu	😊	2 actions
Animation menée à terme et/ou contractualisation en continue	😄	2 actions
En partie réalisée	😐	8 actions
Juste abordée	😞	7 actions
Non entamée	😡	8 actions

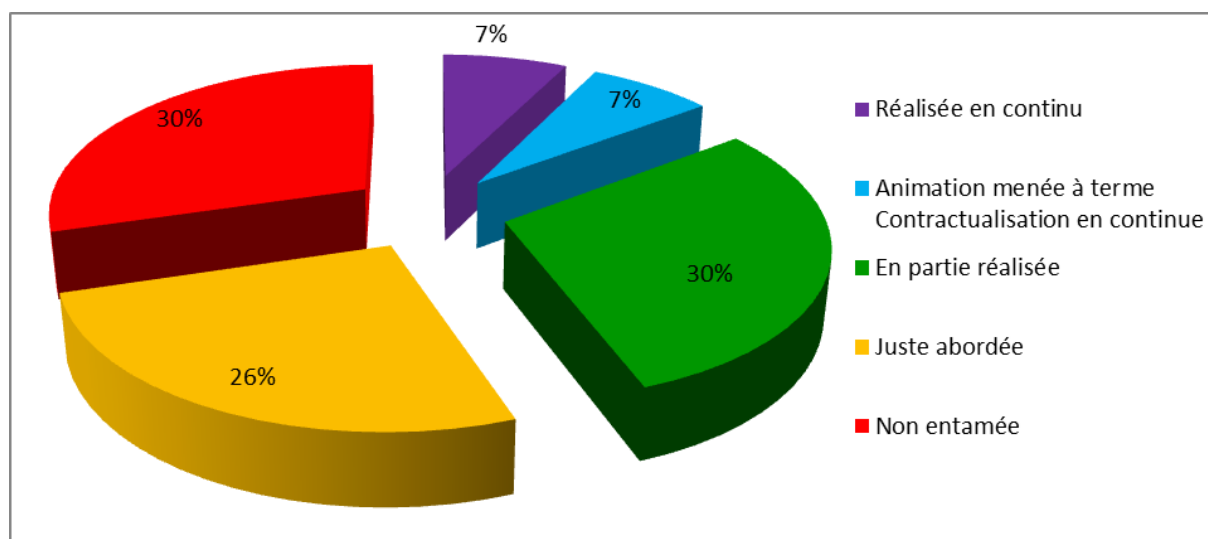


Figure 2 : Etat d'avancement des actions du DOCOB

Les actions réalisées en continu concernent les missions générales d'animation : communication et sensibilisation, assistance technique et veille environnementale, suivi administratif et financier.

Deux actions sont considérées comme menées à terme car la structure animatrice a effectué les démarches nécessaires, le reste de l'action ne relevant pas de sa compétence ou de ses prérogatives.

30% des actions (soit 8 actions) n'ont pas encore été engagées car elles présentent toutes un niveau de priorité faible ; elles ne seront engagées que lors de la prochaine phase d'animation.

Le tableau ci-après présente les réalisations pour chaque action et les mesures envisagées pour la prochaine période d'animation.

Code	Action		Réalisations (2013-2016)	Perspectives (2016-2019)
C2	Sensibilisation des acteurs locaux et des propriétaires au partage de l'espace ainsi qu'aux actions et aux comportements respectueux du site et de ses usagers	☹	Visite de terrain des propriétaires et des gestionnaires de marais (notamment une commune) : échanges sur les problématiques de chacun	- Axer la communication sur les enjeux écologiques liés à une gestion différenciée des milieux et la prise en compte des activités humaines dans la démarche Natura 2000 - Proposer aux élus locaux de présenter les enjeux de leur territoire
CE1	Réduction des facteurs de mortalité de l'avifaune liés aux infrastructures	☺	Point avec la LPO sur les aménagements réalisés sur les lignes aériennes et sur leur partenariat avec les gestionnaires de réseaux	- Proposer aux gestionnaires de réseaux de valoriser leur engagement par la signature d'une charte Natura 2000 - Réaliser une étude sur la mortalité des petites espèces d'oiseaux (demande de vis)
CE2	Réduction des facteurs de mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre par collisions routières	☺	Diagnostic complémentaire des ouvrages de franchissement sur l'île d'Oléron pour la prise en compte de l'enjeu Loutre	L'analyse de la donnée sur les ouvrages hydrauliques a permis de constater que le diagnostic effectué en 2011 a été effectué sur des connexions sans ouvrages ce qui fausse les résultats. - Reprendre et corriger le diagnostic des ouvrages de franchissement. - Compléter ce diagnostic sur les petites routes
CE3	Mise en place de dispositifs boisés permettant le déplacement des espèces	☹	Identification par photo-interprétation sur le Pays Marennes Oléron des ripisylves	- Diagnostic des ripisylves - Suivre la déclinaison locale de la Trame Verte et Bleue
CE4	Accompagnement de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	☺	- Observations ponctuelles et localisation cartographique - Sensibilisation des particuliers (articles)	- Renforcer le partenariat auprès des structures fédératrices (FdC 17, CRC) afin qu'elles constituent un relais d'information
L1	Raisonner les modalités de nettoyage des plages	☺	Réalisation d'une cartographie des plages, d'un rapport de synthèse et de préconisations	- Proposer aux gestionnaires la signature d'une charte Natura 2000 afin de valoriser leurs pratiques - Proposer un contrat Natura 2000 pour la mise en place de panneaux d'information
M1	Entretien et gestion des marais aquacoles selon des préconisations environnementales	☺	Echanges avec la profession conchylicole sur la mise en place d'un contrat « aqua-environnemental »	<i>Le CRC a relayé la demande auprès de l'Union Européenne. Pas de suite</i> - Démarche pour la signature de charte Natura 2000
M2	Gestion environnementale des plans d'eau	☹	Signature de chartes Natura 2000 (baisses et mares de tonne)	- Participer à l'étude de la Fédération de Chasse sur le suivi des niveaux d'eau des mares de tonne en lien avec la biodiversité
M3	Gestion environnementale des roselières	☺	Identification par photo-interprétation sur le Pays Marennes Oléron des roselières Rédaction d'un protocole de diagnostic	Finaliser l'outil de terrain (application sur tablette) et engager le diagnostic de terrain qui sera réparti sur 3 ans au vu des surfaces de roselières

Code	Action		Réalisations (2013-2016)	Perspectives (2016-2019)
M4	Favoriser les conditions d'accueil des oiseaux sur les marais salés	☹️	Suivi des sites de reproduction de limicoles en lien avec la gestion hydraulique	- Cibler le suivi sur des sites dont la gestion hydraulique est connue afin d'affiner la connaissance sur les niveaux d'eau
M6	Conserver les habitats favorables à la Cistude d'Europe	☹️	Signature d'un contrat Natura 2000	- Suivi des travaux (début prévu pour l'automne 2016)
O1	Intégrer les préconisations environnementales dans la gestion hydraulique des marais	☹️	Brouage : suivi des arrêtés de gestion des niveaux d'eau Oléron : rencontre des syndicats de marais sur Oléron (échanges sur problématiques de gestion hydraulique et déprise)	Marais de Brouage : - Suivi du projet de rédaction d'un règlement d'eau Marais oléronais : - Continuer à rencontrer et sensibiliser les gestionnaires - Accompagner les projets de réhabilitation des marais en déprise
O2	Entretien du réseau hydraulique selon des préconisations environnementales	☹️	Sollicitation de l'UNIMA et échanges ponctuels sur la rédaction d'un protocole « Marais salé »	Mettre en place une réflexion et un partenariat afin d'adapter le protocole et/ou de proposer des mesures plus souples sur les modalités de curage
P1	Maintien et gestion extensive des prairies permanentes de marais	☺️	Signature de charte Préconisations en faveur de la biodiversité pour le projet CAS-DAR	- Information et/ou démarchage de propriétaires pour la charte - Intégrer l'action dans un projet agro-écologique (si le projet CAS-DAR est poursuivi)
T2	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques du marais	☹️	Recherches bibliographiques	<i>Pas de suite. L'ampleur du travail nécessaire à la réalisation de ce guide dépasse la simple mission d'animation Natura 2000. Cet outil aurait plus vocation à être créé dans le cadre d'un projet de territoire à plus grande échelle</i>
T3	Renforcer la concertation avec les services de l'Etat pour une meilleure compréhension et application de la réglementation	☹️	Veille juridique / relais d'information Groupe de travail avec les structures de chasse et les services de l'Etat pour la réglementation sur les tonnes de chasse	- Maintenir le relais d'information - Maintenir le partenariat avec la fédération de chasse
T4	Impulser et accompagner les projets de maîtrises foncière et d'usage	☹️	Réflexion sur la maîtrise d'usage de parcelles sur une commune	- Proposer une trame de Bail Rural à Clauses Environnementales à la commune

III. Actions prévues pour la prochaine mission d'animation de juin 2016 à mai 2019

Les actions présentées précédemment seront poursuivies. Celles non encore engagées le seront, sur la base des propositions présentées dans le tableau suivant.

Action			Perspectives
B1	Maintien et restauration des habitats boisés d'intérêt communautaire	☹	Information et/ou démarchage de propriétaires pour la contractualisation (charte et contrat) avec notamment plusieurs boisements à enjeux pour la nidification de rapaces et d'ardéidés
B2	Gestion et entretien des espaces boisés favorables aux espèces d'intérêt communautaire	☹	
C3	Organiser et accompagner l'accueil du public sur le site	☹	Mise en place d'un partenariat avec les offices de tourisme pour relayer les enjeux écologiques
L2	Gestion et protection des habitats dunaires et estuariens	☹	Information et/ou démarchage de gestionnaires pour la contractualisation (charte et contrat)
M5	Mener une réflexion avec les structures de chasse afin d'améliorer les conditions d'accueil pour l'avifaune	☹	Participer à la réflexion de la Fédération Départementale de Chasse sur l'adaptation des réserves de chasse dans les ACCA afin de mieux prendre en compte les exigences écologiques
P2	Maintenir une mosaïque d'habitats favorable à la biodiversité	☹	Sensibilisation des communes sur la gestion des bords de route
P3	Préservation et gestion des habitats prairiaux favorables aux papillons	☹	Information et/ou démarchage de propriétaires pour la contractualisation (charte et contrat)
S8	Suivi de l'évolution des activités socio-économiques et de l'occupation du sol	☹	Actualisation des données : surfaces en MAE et évolution de l'occupation du sol

Questions et échanges

La signature d'un contrat Natura 2000 est-elle conditionnée à la présence d'une espèce d'intérêt communautaire ?

Pas nécessairement. Le contrat Natura 2000 doit permettre le maintien dans un bon état de conservation d'une espèce et/ou d'un habitat d'intérêt communautaire. Cela passe par l'entretien de milieux sur lequel est présent l'espèce ou par la restauration d'un milieu favorable.

Pour ce qui relève de l'activité conchylicole, l'accompagnement du CRC sur l'évaluation des incidences Natura 2000 est bien intégré. Aucun dossier n'a été refusé au titre de Natura 2000. Cependant, en ce qui concerne la charte Natura 2000 sur les marais ostréicoles, l'engagement relatif à la période de fauche est jugé trop contraignant, d'où la faible adhésion des professionnels. La charte Natura 2000 a pour objectifs la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise à favoriser la continuité et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Les engagements sont donc basés sur des pratiques existantes, apportant une plus-value écologique. La fauche tardive est bénéfique à la faune et à la flore. Cependant, la date du 1^{er} juillet proposée dans la charte est plus contraignante que les anciens contrats « aqua-environnementaux » (CAD Marais ostréicoles) dans lesquels était préconisée une fauche unique après le 10 juin des bosses non utilisées pour les besoins de la production. Sur la demande de la profession, une réflexion pourrait être menée pour évaluer et, si consensus, actualiser le DOCOB.

Quel public est ciblé sur la sensibilisation et les animations ? Le public scolaire est-il bien pris en compte ?

Depuis le début de l'animation, la communication a en priorité été ciblée sur le grand public. La sensibilisation du public jeune, et notamment des scolaires, constitue la prochaine étape avec une volonté de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes d'axer son action sur cette thématique (notamment dans le cadre du projet mené en partenariat avec l'agglomération de Rochefort sur le marais de Brouage). Sur le territoire, différentes initiatives et projets locaux vont d'ailleurs dans ce sens (animations auprès des scolaires du Syndicat mixte de Brouage, projet de valorisation du patrimoine naturel de la Maison du Tourisme, sensibilisation des écoles nautiques dans le cadre l'animation Natura 2000 « Dunes et forêts d'Oléron » animé par la Cdc d'Oléron). La structure animatrice pourra s'appuyer et s'inspirer de ces démarches.

En ce qui concerne le périmètre Natura 2000, la commune de Beaugeay est surprise de l'intégration d'une zone cultivée, ne présentant pas d'enjeux écologiques et sur laquelle est envisagé l'aménagement d'un lotissement. Elle souhaiterait qu'à l'occasion du calage, ces parcelles soient exclues du zonage Natura 2000.

L'objet du calage est de délimiter le périmètre Natura 2000 à l'échelle parcellaire afin de faciliter les dossiers d'évaluation d'incidences et la contractualisation. Il s'agit de corrections à la marge du périmètre ; si les modifications sont trop importantes, elles doivent faire l'objet d'une procédure de consultation du publique. Or, la zone évoquée sur la commune de Beaugeay concerne une unique parcelle de plus de 10 hectares, intégrée à près de 90% dans le périmètre initial officiel. Son exclusion nécessiterait donc une procédure longue et compliquée.

Par ailleurs, la DREAL précise que l'existence d'un projet d'aménagement est un argument insuffisant pour justifier l'exclusion de cette parcelle. Une évaluation d'incidences Natura 2000 sera nécessaire, que la parcelle soit située en Natura 2000 ou non. Le zonage Natura 2000 ne permet pas non plus de refuser *a priori* le projet d'aménagement. Ce projet doit donc être inscrit dans le PLU de la commune en cours de révision et c'est l'évaluation environnementale qui déterminera la pertinence du projet au vu des contraintes d'aménagement et du projet global.

Remarques d'ordre général

La présentation est téléchargeable sur le site internet dédié à la démarche Natura 2000 : marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr / Natura 2000 sur nos marais / Marais de Brouage et du nord Oléron / Le comité de pilotage

Pour les prochains comités de pilotage, il sera proposé d'organiser des réunions communes avec le site Natura 2000 voisin « Marais de la Seudre et du sud Oléron » pour les raisons suivantes :

- ✓ l'animation de ce site est aussi assurée par la CCBM, ce qui permet de mutualiser les principales missions
- ✓ environ 80% des actions sont communes aux deux DOCUMENTS d'OBJECTIFS
- ✓ les 2/3 des acteurs sont communs aux deux comités de pilotage

Le regroupement de ces deux réunions permettrait un gain de temps et de déplacement ainsi qu'une simplification et un allègement des éléments administratifs (convocations, présentations, compte-rendus).

Pour de plus amples renseignements - Gaëlle KANIA - 05 46 85 40 21

natura2000@bassin-de-marennes.com

marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr